

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 mai 2016

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 39  
Présents : 29  
Excusés : 10  
Non excusé : 00

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le DEUX MAI à VINGT HEURE TRENTE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 25 avril 2016 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame Delessard, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BORD – Mme VERGNAUD – M. CABUCHE – Mme LOPES – M. BECQUART – Mme SHORT FERJULE – M. OUMARI – Mme MONDIERE - M. TASD'HOMME – Mme MARTIN – M. GHOZELANE – Maires adjoints -

M. TABUY - Mme DANY – M. GUILLOT – M. MOUILLOT - Mme LESAGE – M. ROUSSEAU – Mme POTIN PIOT - Mme MERAUD – Mme IKIESSIBA – M. FRISSON - Mme HEUCLIN – M. POMMOT – M. FINANCE - M. HESEL – M. MARTIN – Mme FIUZA – M. TORDJEMANN - Conseillers municipaux -

ABSENTS EXCUSES : M. GANDRILLE – Mme GAUTHIER – Mme TREZENTOS OLIVEIRA – M. HOUEMOND – Mme LACERDA – M. CALVET - Mme DUMOULIN – M. RENAUD – Mme LACAZE - M. LARGIER -

POUVOIRS :

M. GANDRILLE	à	Mme DELESSARD
Mme GAUTHIER	à	M. GUILLOT
Mme TREZENTOS OLIVEIRA	à	M. OUMARI
M. HOUEMOND	à	M. FRISSON
Mme LACERDA	à	Mme LOPES
Mme DUMOULIN	à	M. POMMOT
M. RENAUD	à	Mme HEUCLIN
Mme LACAZE	à	M. FINANCE
M. LARGIER	à	M. MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence de Monique Delessard, Maire,

**Madame Vergnaud**, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

**Madame Delessard** présente ensuite la liste des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- 2016.03.14      Marché à procédure adaptée passée avec la Société Technifroid IDF à Bondoufle (91070) pour la transformation d'un restaurant scolaire d'un service traditionnel en self de type « îlots ». Marché de fourniture d'un montant de 26 257,20 € HT. Le délai d'exécution des prestations est de 8 semaines et part de la date fixée par l'ordre de service.
- 2016.03.17      Marché formalisé passé avec la société Office Xpress à Saint Denis La Pleine (93213) pour la fourniture de cartouches d'encre et de consommables pour imprimantes (lot 1). Marché à bons de commande sans montant minimum annuel ni montant maximum, estimé pour la ville à 40 000 € HT et pour le CCAS à 4 000 € HT. Marché conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- 2016.03.17      Marché formalisé passé avec la société TG Informatique à Marseille (13011) pour la fourniture de cartouches d'encre et de consommable pour traceurs. Marché à bons de commande sans montant minimum annuel ni montant maximum, estimé pour la ville à 10 000 € HT. Marché conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- 2016.03.19      Prorogation de la convention signée avec l'association Nos petits frères et sœurs, pour la mise à disposition gratuite d'un local situé dans le Parc de l'Hôtel de Ville – 107 avenue de la République, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2016.
- 2016.04.01      Marché subséquent passé avec la société VTMTTP à Limeil-Brévannes (94450) pour l'exécution des travaux de voirie rue Charles Alain, d'un montant de 189 606 € HT. Marché qui prend effet à compter de sa notification avec un délai d'exécution de 42 jours à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.
- 2016.04.01      Marché subséquent passé avec la société Téraf à Farmoutiers (77515) pour l'exécution des travaux de voirie parking République, pour un montant de 37 358,69 € HT. Marché qui prend effet à compter de sa notification avec un délai d'exécution de 16 jours à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

**Le Conseil municipal,**

### **1- Installation d'un conseiller municipal suite à la démission de madame Goebel**

Le maire déclare installé :

M. Jean-Pierre Tordjemann  
Né le 8 décembre 1953 à Saint-Maur-des-Fossés  
Demeurant 26 rue des Pinsons  
77340 Pontault-Combault

L'ordre du tableau se trouve donc modifié comme suit :

**Le maire :**

Monique DELESSARD

**Les maires adjoints :**

M. BORD - Mme VERGNAUD - M. CABUCHE – Mme LOPES – M. BECQUART -  
Mme SHORT FERJULE – M. OUMARI – Mme MONDIERE – M. TASD'HOMME –  
Mme MARTIN – M. GHOZELANE -

**Les conseillers municipaux :**

M. GANDRILLE – M. TABUY – Mme GAUTHIER – Mme DANY – M. GUILLOT –  
M. MOUILLOT – Mme LESAGE – Mme TREZENTOS OLIVEIRA – M. ROUSSEAU  
M. HOUEMOND – Mme POTIN PIOT – Mme LACERDA – Mme MERAUD –  
Mme IKIESSIBA – M. FRISSON - M. CALVET – Mme DUMOULIN – M. RENAUD –  
Mme HEUCLIN – M. POMMOT – Mme LACAZE – M. FINANCE – M. HESEL –  
M. MARTIN – M. LARGIER – Mme FIUZA – M. TORDJEMANN -

**2- Remplacement de madame Goebel à la commission Ressources**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **DESIGNE**, par un vote à main levée, monsieur Jean-Pierre Tordjemann en remplacement de madame Goebel à la commission Ressources.

. **DIT** que celle-ci est composée comme suit :

<b>Commission Ressources</b>	
-	Gilles Bord
-	Danielle Gauthier
-	Jean Claude Gandrille
-	Pascal Rousseau
-	Gérard Tabuy
-	Fernande Trézentos Oliveira
-	Josselyne Lesage
-	Antonin Frisson
-	Marguerite Dany
-	Cédric Pommot
-	Patrice Renaud
-	Jean-Pierre Tordjemann
-	Laurent Largier

**3- Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de l'appel à projet dans le cadre du plan de développement école numérique**

**A l'UNANIMITE**,

. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès des services de l'Etat la subvention maximum au titre des crédits attribués au ministère de l'Education nationale dans le cadre de l'appel à projet école numérique ;

. **AUTORISE** le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

#### **4- Personnel communal**

##### **A - Avenant à la convention passée avec le Centre social et culturel pour la mise à disposition de personnel de la ville au Centre social et culturel**

**34 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)**

**4 ABSTENTIONS (Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel, M. Tordjemann)**

. **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention passée avec le Centre social et culturel pour la mise à disposition de personnel de la ville au Centre social ;

. **AUTORISE** le maire à signer cet avenant.

##### **B - Abrogation de la convention portant mise en commun des services informatiques et des systèmes d'information de Pontault-Combault et de l'ancienne communauté d'agglomération de la Brie francilienne et signature d'un avenant à la convention de moyens et de prestation de services avec la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne**

**A l'UNANIMITE,**

. **NOTIFIE** à la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne la fin du service commun au 31 décembre 2015, date de fusion des agglomérations ayant entraîné disparition de la Communauté d'agglomération la Brie Francilienne

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention de moyens existant avec la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne intégrant les prestations de services selon les mêmes conditions financières que précédemment.

#### **5- Dissolution de la Caisse des écoles**

**34 VOIX POUR (dont 8 pouvoirs)**

**4 ABSTENTIONS (Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel, M. Tordjemann)**

. **DECIDE** la dissolution de la caisse des écoles qui prend effet à la date du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

. **AUTORISE** les corrections à apporter aux résultats du budget de la ville en intégrant les résultats de clôture du budget CDE arrêtés au 31 décembre 2012 :

- Le résultat de fonctionnement excédentaire (14 402,32 €) sur la ligne budgétaire 002  
« Résultat de fonctionnement reporté »
- Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement (28 287,48 €) sur la ligne 001  
« Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

. **HABILITE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

. **INDIQUE** que la présente délibération sera transmise à la Trésorerie principale de Roissy/Pontault-Combault afin d'intégrer dans la comptabilité de la commune, les soldes du bilan de sortie de la caisse des écoles dissoute, par la reprise en balance d'entrée.

## **6- Prix de l'exposition jeunes créateurs**

**31 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)**

**7 ABSTENTIONS (Mme Lacaze pouvoir à M. Finance, M. Finance, M. Hesel, M. Martin,  
M. Largier pouvoir à M. Martin, Mme Fiuza, M. Tordjemann)**

. **AUTORISE** le maire à procéder au versement des prix.

## **7- Tarif journalier des mini-séjours**

**A l'UNANIMITE,**

. **FIXE** la tarification journalière pour les mini séjours comme indiqué ci-dessous :

<b>TRANCHE DU QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Tarif SEJOUR journalier</b>
1	de 0 à 164	9,74 €
2	de 164.01 à 245	11,25 €
3	de 245.01 à 329	12,59 €
4	de 329.01 à 442	14,05 €
5	de 442.01 à 556	15,45 €
6	de 556.01 à 666	16,80 €
7	de 666.01 à 776	18,14 €
8	de 776.01 à 886	19,65 €
9	de 886.01 à 996	20,99 €
10	de 996.01 à 1106	22,82 €
11	de 1106.01 à 1215	24,65 €
12	de 1215.01 à 1324	26,48 €
13	de 1324.01 à 1561	28,31 €
14	plus de 1561.01	29,71 €
	<b>TARIF EXTERIEUR</b>	<b>31,07 €</b>

## **8- Convention à passer avec l'association MJC de Pontault-Combault**

**A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec la MJC pour son intervention dans les différentes écoles de la ville sur le temps des Temps d'Activités Périscolaires et à verser la subvention de 200 € par cycle d'intervention, soit 1 000 € pour une année complète.

**9- Convention à passer avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour la participation de la ville au Fonds de solidarité logement**

**A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer la convention avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour la participation de la ville au fonds de solidarité logement.

**10- Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil de jeune enfant 0 – 6 ans » passées avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne**

**A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour :

- la crèche familiale « Au clair de la vie »,
- le multi-accueil « La mare au canard »,
- et le multi-accueil « Le jardin extraordinaire ».

**11- Feu d'artifice du 13 juillet 2016 –**

**A - Convention de partenariat à passer avec la ville de Roissy-en-Brie pour l'organisation du feu d'artifice**

**A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec la ville de Roissy-en-Brie relative à l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2016.

**B - Convention tripartite à passer avec le Syndicat mixte d'aménagement du Morbras et la ville de Roissy-en-Brie pour définir les conditions de mise à disposition de l'Étang du Coq**

**A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le Syndicat mixte d'aménagement du Morbras et la ville de Roissy-en-Brie pour définir les conditions de mise à disposition de l'étang du coq dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2016.

**12- Convention à passer avec le Syndicat pour l'Alimentation en eau potable de l'Ouest Briard pour la réalisation de la dilatation des canalisations en eau potable avenues de la République et des Anémones**

. **APPROUVE** le projet de convention pour la réalisation de la dilatation des canalisations en eau potable avenues de la République et des Anémones sur la Commune de Pontault-Combault avec le Syndicat pour l'Alimentation en Eau Potable de l'Ouest Briard (SMAEP) et pour le versement d'une subvention d'investissement de 125 000 € ;

. **AUTORISE** le maire à signer la convention pour la réalisation de la dilatation des canalisations en eau potable avenues de la République et des Anémones sur la Commune de Pontault-Combault avec le Syndicat pour l'Alimentation en Eau Potable de l'Ouest Briard (SMAEP) et à verser la subvention d'investissement d'un montant de 125 000 € ;

. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

### **13-Simplification des tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires**

. **FIXE** les nouveaux tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires comme indiqué sur la grille tarifaire ci-dessous :

TRANCHE DU QUOTIENT FAMILIAL	QUOTIENT FAMILIAL	Accueils des matins et soirs	Journée ALSH (mercredi/vacances)	Demi-journée ALSH (mercredi/vacances)	Repas (enfant)	Repas (adultes)	Repas (PAI)
1	de 0 à 164	0,63 €	3,06 €	1,90 €	0,58 €	5,77 €	0,29 €
2	de 164.01 à 245	0,91 €	4,00 €	2,58 €	1,31 €	5,77 €	0,66 €
3	de 245.01 à 329	1,20 €	4,94 €	3,26 €	2,08 €	5,77 €	1,04 €
4	de 329.01 à 442	1,48 €	5,89 €	3,94 €	2,94 €	5,77 €	1,47 €
5	de 442.01 à 556	1,76 €	6,83 €	4,62 €	3,85 €	5,77 €	1,92 €
6	de 556.01 à 666	2,05 €	7,77 €	5,30 €	4,03 €	5,77 €	1,98 €
7	de 666.01 à 776	2,33 €	8,71 €	5,98 €	4,20 €	5,77 €	2,11 €
8	de 776.01 à 886	2,61 €	9,65 €	6,66 €	4,39 €	5,77 €	2,20 €
9	de 886.01 à 996	3,14 €	11,14 €	7,65 €	4,57 €	5,77 €	2,24 €
10	de 996.01 à 1106	3,65 €	12,46 €	8,51 €	4,74 €	5,77 €	2,37 €
11	de 1106.01 à 1215	4,05 €	13,57 €	9,32 €	4,92 €	5,77 €	2,46 €
12	de 1215.01 à 1324	4,12 €	14,59 €	9,93 €	5,11 €	5,77 €	2,55 €
13	de 1324.01 à 1561	4,20 €	15,09 €	10,33 €	5,28 €	5,77 €	2,64 €
14	plus de 1561.01	4,26 €	15,37 €	10,67 €	5,46 €	5,77 €	2,74 €
	TARIF EXTERIEUR	4,55 €	16,31 €	11,35 €	5,84 €		2,93 €

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

  
**Monique Delessard**  
 Maire de Pontault-Combault  
 Conseillère départementale